



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF(S)

- ✓ Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale.
- ✓ Évaluer les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail face à toutes situations d'accident, potentielles ou avérées.

Il devra être capable de :

- Situer le sauveteur secouriste du travail dans la santé et la sécurité du travail.
- Repérer des situations dangereuses et proposer des moyens pour éviter l'accident ou, à défaut, éviter les dommages.
- Informer la personne chargée de prévention dans l'entreprise ou l'établissement de la situation dangereuse repérée.
- Protéger.
- Examiner.
- Faire alerter ou Alerter.
- Secourir.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout salarié d'entreprise ou assimilé.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être titulaire d'un certificat SST délivré par une entité habilitée.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

DURÉE

07H00 (1 jour) en présentiel.

Il est possible d'espacer les séquences de formation à condition que la durée de l'intersession permette de maintenir la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 4 à 10 stagiaires maximum.

PROGRAMME

TOUR DE TABLE :

- Recueil des actions de prévention mises en place grâce aux informations transmises par les SST.
- Recueil du vécu des stagiaires en matière de secourisme, ont-ils dû intervenir ? Comment cela s'est-il passé ?
- Réponses à leurs attentes.

VÉRIFICATION ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES CONCERNANT :

- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Le rôle du SST comme agent de prévention des risques de l'entreprise.
- Le rôle du SST comme secouriste de l'entreprise.
- Les risques et procédures spécifiques à l'entreprise.

EXAMINER

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser.

MISE EN PLACE DE SIMULATIONS D'ACCIDENT

- Les participants effectueront les gestes de premiers secours lors de situations d'accidents simulés, et proposeront un moyen de prévention qui aurait pu les éviter, afin de vérifier leurs connaissances.
- Les participants reverront les gestes relatifs à la PLS et la RCP avec défibrillateur en atelier,
- Des ateliers concernant les autres gestes seront proposés en fonction des demandes de chacun et des risques identifiés dans l'entreprise.
- Des ateliers concernant les nouveautés à la suite des changements apportés au référentiel technique seront mis en place le cas échéant.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Encadrée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST ou de formateur de formateurs SST à jour, la formation est basée sur une méthode participative favorisant la mise en pratique et le partage d'expériences.

Un apport théorique est effectué à la suite de situations pratiques, afin de revoir les gestes de secours conformes au guide technique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : lot de simulation d'accident, maquillage, mannequins, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE) ...

Dans un souci d'hygiène, une protection faciale sera remise à chaque participant pour le bouche-à-bouche dans le module réanimation cardio-respiratoire.

Diaporamas, vidéos, exposés interactifs, démonstration, pratique ...

Pour un bon suivi des stagiaires, des évaluations formatives sont effectuées tout au long de la formation, à l'aide d'une grille prévue à cet effet.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le passage des épreuves certificatives est sanctionné par la délivrance du certificat SST.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Certificat SST.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Venir en pantalon et sans talons hauts.

L'usage de tout son potentiel physique est fortement recommandé afin de satisfaire à toutes les manipulations des victimes demandées dans le référentiel de formation de l'INRS.